



PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

ARRÊTÉ N° 20-56 BAG

**Portant nomination d'un membre de la commission consultative
sur l'attribution des aides déconcentrées destinées aux artistes,
auteurs d'œuvres graphiques et plastiques**

Le Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté,
Préfet de la Côte d'Or
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions ;

VU le décret n°2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;

VU le décret n°2015-92 du 28 janvier 2015 relatif à l'attribution des aides déconcentrées destinées aux artistes, auteurs d'œuvres graphiques et plastiques ;

VU l'arrêté du 3 avril 2015 relatif à la procédure d'attribution des aides déconcentrées destinées aux artistes auteurs d'œuvres graphiques et plastiques ;

VU l'arrêté n°16.51 BAG du 3 avril 2019 portant nomination des membres de la commission consultative sur l'attribution des aides déconcentrées destinées aux artistes, auteurs d'œuvres graphiques et plastiques ;

SUR proposition de la directrice régionale des affaires culturelles,

A R R E T E

ARTICLE 1 :

Est nommé membre de la commission régionale consultative chargée de formuler des avis dans le cadre du dispositif d'attribution des aides déconcentrées destinées aux artistes, auteurs d'œuvres graphiques et plastiques, en remplacement de M. Didier FIGENT :

-M. Guillaume BOIVIN, artiste représentant des organisations professionnelles, Plombières-les-Dijon.

ARTICLE 2 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales de Bourgogne-Franche-Comté et la directrice régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Dijon, le **26 MAI 2020**
Pour le Préfet de la région
Bourgogne-Franche-Comté
et par délégation
Le Secrétaire général
pour les affaires régionales

Eric PIERRAT